

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 6 octobre 2017, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 3  
Quorum : 10  
Date de convocation et d'affichage : 06/10/2017  
Date d'affichage du compte-rendu : 16/10/2017

Étaient présents : Mesdames AUTISSIER, COTTEREAU, DENIAU, DEPRESLE, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL, ROISAIN, VITORIA et Messieurs BÉNIS, CADOU, MEYER, ROBINAULT, ROCHARD et TARDIF.

Monsieur Arnaud FICHOU donne pouvoir à Madame Florence DENIAU  
Monsieur Dominique THÉBAULT donne pouvoir à Madame Antoinette DESPRELE  
Monsieur Guy SARLAT donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BÉNIS

Secrétaire de séance : Madame Isabelle VITORIA

### Délibérations

#### **OBJET N° 1-09-2017 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2017, n'appelant pas d'observations, est adopté à l'**unanimité**.

#### **OBJET N° 2-09-2017 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2017, n'appelant pas d'observations, est adopté à l'**unanimité**.

#### **OBJET N° 3-09-2017 : Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux**

M. le Maire présente le projet de convention avec le receveur municipal portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux qui consiste à réaffirmer les principes et usages de la comptabilité publique ainsi que les obligations de chacun. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, valide la convention avec le comptable public et autorise M. le Maire à la signer.

#### **OBJET N° 4-09-2017 : Transfert de la compétence PLU**

M. le Maire expose que le conseil communautaire a décidé, en séance du 28 septembre 2017, d'approuver la modification des statuts de la CCBR et d'exercer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence « Aménagement de l'espace » dans son intégralité (schéma de cohérence territoriale, schéma de secteur, PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu, zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire). Le conseil communautaire a également approuvé la charte de gouvernance PLUi, validée par le conseil municipal de Hédé-Bazouges en date du 8 septembre 2017.

M. le Maire présente également les conclusions du rapport d'analyse financière sur les mécanismes financiers liés au transfert de la compétence. En effet, si la commune transfère à la communauté les dépenses imputables à la compétence transférée, il est logique que la communauté prélève sur les fonds de péréquation le coût de cette nouvelle dépense pour elle. Autrement dit, la dotation de l'Etat que la communauté de communes reverse aux communes sera ponctionnée à hauteur de ce que coûterait l'élaboration d'un PLU pour une commune. La difficulté actuelle, qui n'est pas encore tranchée, est d'évaluer cette charge par commune. Plusieurs scénarios ont été présentés, chacun ayant pour objectif une neutralité financière et une équité entre communes. Le choix définitif sera fait en 2018.

Il est à noter qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est estimé à environ 500 000 €. Pour rappel, le dernier PLU de Hédé-Bazouges a coûté 40 000 €. La CCBR ayant 27 communes sur son territoire, la mutualisation de cette démarche apparaît non seulement économe mais tend aussi à une harmonisation des règles qui en matière d'urbanisme est pertinente

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et d'exercer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence suivante : *En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;* approuve

la charte de gouvernance PLUi définitive ; modifie, en conséquence, les statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique et autorise M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET N° 5-09-2017 : ZAC : avenant à la convention avec l'Etablissement Foncier (EPF) de Bretagne**

La commune, par délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2009 a autorisé la signature d'une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne afin de formaliser la demande d'intervention de la commune auprès de l'EPF Bretagne, en vue de la réalisation d'un programme mixte de construction de logements et de cellules commerciales dans la ZAC multi-sites de Hédé. L'EPF, réduisant son périmètre d'intervention pour se consacrer au cœur de bourg, nous propose un avenant à la convention qui détermine son nouveau périmètre et les modifications apportées à la convention opérationnelle d'actions foncières

Le Conseil Municipal, avec **14 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 abstentions**, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET N° 6-09-2017 : Modèle de convention d'utilisation de la salle de sport communale à titre gratuit**

M. le Maire présente le modèle de convention standard pour l'utilisation de la salle de sport communale à titre gratuit. Celle-ci vise à régir les conditions d'utilisation de la dite salle.

Le Conseil Municipal, avec **17 voix POUR et 1 voix CONTRE**, valide le modèle de convention d'utilisation de la salle de sport communale et autorise M. le Maire à signer la convention avec les requérants.

**OBJET N° 7-09-2017 : Recrutement d'un CUI-CAE**

M. le Maire informe le conseil que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand. Après l'accueil d'un stagiaire de la Communauté de Communes aux services techniques, celui-ci satisfaisant aux conditions de recrutement et ayant donné satisfaction pendant la durée de son stage, dans le cadre de la réorganisation des postes au service technique, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de recruter un CAE pour les fonctions d'agent technique à temps partiel à raison de 26 heures par semaine pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**OBJET N° 8-09-2017 : Tableau des effectifs : modification du temps de travail**

Compte tenu de la modification des plannings de certains agents, il convient de modifier sur le tableau des effectifs leurs durées de temps de travail. Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, valide le tableau des effectifs modifié présenté en séance.

**Délégations du Maire**

➤ **M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas préempté les biens ci-dessous :**

- Déclaration d'intention d'aliéner « LEFEUVRE / TIREAU » : bien cadastré 020 A n°591, 852, 853, 854, à Montdidier – surface totale 599 m<sup>2</sup> (bâti).

➤ **M. le Maire informe le Conseil que la Commune a effectué les dépenses suivantes :**

TABLEAU RECAPITULATIF DES MAPA INFÉRIEURS A 10 000 € SIGNÉS PAR LE MAIRE			
N°	Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Offre de prix retenue TTC
1	2 Extincteurs Salle Associative	R2S LE RHEU	254,84 €
2	Fournitures vaisselle cantine	HENRI JULIEN - BETHUNE	832,84 €
3	Table de pique nique Douglas	MEFRAN CAMPENEAC	457,20 €
4	Crochets-Lampes ... etc Théâtre	LA BS COM RIS-ORANGIS	231,22 €
5	Portes vestiaires foot	ATELIERS TURGOT ST PIER.DE.PLES	2 574,00 €
6	Diagnostic charpente salle des sports	ECTS - NANTES	7 200,00 €
7	Petit Matériel théâtre	THOMANN - Allemagne	139,04 €
8	Matériel pour salle associative	HP ENERGETIK	318,00 €

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Dans le cadre du projet de rénovation de la salle Agora, subventionné en partie par le programme européen LEADER, la salle sera fermée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018. Par ailleurs, début novembre, un chantier extérieur de trois jours aura lieu pour refaire les joints extérieurs.
- La fête des châtaignes aura lieu le 22 octobre sur le site des 11 écluses.
- Emmaüs organise une grande vente les 28 et 29 octobre
- Une présentation du CRACL de la ZAC aura lieu lors de la commission Urbanisme et Finances du 2 novembre 2017
- M. Cadou informe le conseil de la tenue d'une réunion du Jardin de Rosalie le lundi 16 octobre, salle du gîte
- Mme Deschamps informe le conseil que la prochaine réunion du CCAS se tiendra le 21 novembre à 18h30
- Mme Autissier informe le conseil que la prochaine assemblée générale de l'ARIC se tiendra le 18 novembre à St Uniac.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 10 novembre 2017 à 20h30.
- La séance prend fin à 22h30.

